

# Concours Photo 2010 de l'Office de Tourisme de Caromb

## « Ombre et Lumière »

Le Concours est organisé par l'Office de Tourisme de Caromb, ci-après dénommé l'Organisateur.

Le Concours est ouvert à tous les photographes amateurs. La participation est de 5 euros par personne correspondant aux frais de gestion.

Le bulletin de participation ainsi que le règlement sont à retirer auprès du bureau de l'Organisateur. Ils peuvent également être téléchargés sur le site [www.ville-caromb.fr](http://www.ville-caromb.fr) ou envoyés sur demande à [otcaromb@wanadoo.fr](mailto:otcaromb@wanadoo.fr).

Les photos, sans inscription au dos, sont à envoyer ou à déposer, sous enveloppe cachetée mentionnant les noms, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone, au plus tard le 31 août à 17h00, à l'adresse de l'Organisateur :

### **OFFICE DE TOURISME DE CAROMB**

**64, place du Cabaret**

**84330 CAROMB**

**Tél. 04 90 62 36 21**

Dès réception, les photos seront traitées avec le plus grand soin. Elles seront étiquetées par l'Organisateur suivant les indications du participant. Toutefois l'Organisateur dégage toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les photographies couleurs, noir/blanc ou sepia, numériques ou argentiques, doivent être tirées sur papier brillant ou mat, sans marges, au format de 20x30cm ou 20x27cm

L'Organisateur se charge de la mise sur supports identiques en vue d'une exposition qui aura lieu du jeudi 3 au vendredi 18 septembre 2010 dans les locaux de l'Office de Tourisme de Caromb. Pendant la première semaine de l'exposition, le public sera invité à sélectionner une photo, qui recevra le Prix Spécial du Public.

Il ne sera admis que trois photos (au maximum) par participant. Aucun logo, nom, marque ou texte ne peut être rajouté à l'image. Si tel était le cas l'Organisateur se réserve le droit de disqualifier de telles photos. Des reproductions de photographies ne seront pas acceptées,

L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier une image qui ne correspondrait pas au niveau de qualité exigé pour un tel concours (image involontairement floue, pixélisée, sur- ou sous-exposée, etc.)

Les membres du Bureau de l'Office de Tourisme de Caromb, organisateur de ce concours photo, ne sont pas autorisés à concourir. Ces derniers peuvent cependant présenter des photographies sur le thème « Ombre et Lumière » qui feront l'objet d'un classement « hors concours ».

Tout participant au concours s'engage à :

- Etre le seul auteur de l'image originale ou des modifications faites ultérieurement
- Ne soumettre que des images dont il détient les droits d'auteur
- Dégager l'Organisateur de toute prétention formulée par des tiers en relation avec les images présentées, en particulier concernant les personnes qui pourraient figurer sur les photos
- Remettre à l'Organisateur le bulletin d'inscription dûment complété et signé.

Un jury composé de personnalités et de professionnels sélectionnera les meilleures photos en tenant compte des critères suivants : technique, créativité, originalité.

Plusieurs prix seront attribués :

Grand Prix du Jury  
Prix de l'Originalité  
Prix Spécial du Public

Les décisions du jury seront sans appel.

Les prix, non remis lors de la cérémonie de remise des prix prévue le vendredi 10 septembre 2010 à 18h00 dans les locaux de l'Office de Tourisme de Caromb resteront à disposition pendant un délai d'un mois maximum. En cas de non réclamation, les prix non retirés resteront propriété de l'Organisateur.

Les noms des gagnants seront cités dans la presse locale (Vaucluse matin et La Provence), sur le site internet [www.ville-caromb.fr](http://www.ville-caromb.fr) ainsi que dans le Journal de Caromb de janvier 2011.

L'Organisateur se réserve le droit d'agrandir, à ses frais, les photos gagnantes, tout en s'engageant à mentionner le nom de l'auteur.

Par l'envoi ou la remise des photos, objet du présent Concours, l'Organisateur devient automatiquement propriétaire de celles-ci et se réserve le droit de les utiliser dans le cadre de toute opération de promotion de l'Office de Tourisme de Caromb. Pour toute autre utilisation, l'Organisateur s'engage à consulter l'auteur de la photo.

Les photos participant au Concours Photo « Ombre et Lumière » ne seront pas restituées et resteront propriété de l'Organisateur.

Le fait de participer au Concours entraîne l'acceptation du présent règlement.